

## 19. Finances et budgets – Remboursement de l'avance perçue par le Budget Annexe « Polen 2 » du Budget Principal – Délibération.

### Délibération 2022-10-10-064

#### Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charges des Finances et du Budget, qui rappelle que le budget principal a versé deux avances au budget annexe Polen 2 conformément aux délibérations prises les 6 décembre 2018 et 11 septembre 2019 pour la somme totale de 1 563 893 €. Ces avances permettaient l'équilibre du budget annexe Polen 2 avant la commercialisation des lots de la Tranche 1.

Etant donné l'avancement de la commercialisation des lots et de l'encaissement des recettes de la Tranche 1 de la ZAE Polen 2, un premier remboursement de ces avances peut donc être réalisé.

Le budget primitif 2022 du BA Polen 2 prévoit sur l'article 168751 « *Autres emprunts et dettes assimilées - GFP de rattachement* » la somme de 120 000 € à reverser au budget principal CCICV. Il convient donc de délibérer pour effectuer cette écriture de part et d'autre des budgets concernés.

#### Délibération

Après avoir entendu le présent rapport et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement précité de 120 000 € au budget principal.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

Eric HERBET



Le secrétaire de séance

Christian POISSANT

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20221017-2022-10-10-064-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de signature : 27/10/2022

